

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 11 juillet 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rolande Cloutier-Rossignol, Claude Morin, Dianne Duchesne et Rock Morin. Était également présent le directeur général, Denis Bédard.

Absents : Denise Dubois, Éric Poiré, Yvan Verville et Louis Dessureault.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-07-107

2. ADOPTION DE L=ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L=ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des sessions du 13 juin et celui du 27 juin 2005;
4. Numérotation civique – rurale, rencontre avec monsieur Ghislain Mélançon;
5. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - S Au montant de 37 858,32 \$;
 - b) Liste préliminaire à l=émission des chèques au montant de 83 805,53 \$;
 - c) Chèques de paie du mois de juin 2005 :
 - S Paie du 7 juin 2005 au montant de 13 321,00 \$;
 - S Paie du 21 juin 2005 au montant de 16 130,48 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée de juin 2005;
8. Dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2005;
9. Adoption du règlement No 05-052 pour modification du règlement 03-030 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils;
10. Dérogation mineure – M. Ghislain Mélançon;
11. Désignation – Centre récréatif;
12. Projet terrains de camping;
13. Site résidus verts;
14. Autorisation de signature de l'entente de départ de madame Ginette Tremblay;
15. Rapport des comités;
16. Questions diverses:
 - a) Montagne à Fred - Comité;
 - b) Syndicat des producteurs laitiers;
 - c) Paradis du Nord;
 - d) Cordes à linge;
17. Période de questions;
18. Levée de l=assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 11, 13, et 16 d) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2005-07-108

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 13 JUIN ET DU 27 JUIN 2005

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 13 juin et celui du 27 juin 2005 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2005-07-109

4. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D’AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES – SECTEURS RURAUX

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement sur l'affichage, l'entretien et le paiement de panneaux arborant les numéros civiques dans les secteurs ruraux. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2005-07-110

5. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 37 858,32 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 83 805,33 \$;
- c) Chèques de paie du mois de juin 2005 :
 - Paie du 7 juin 2005 au montant de 13 321 \$;
 - Paie du 21 juin 2005 au montant de 16 130,48 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

Aucune question.

7. **Correspondance reçue et envoyée de juin 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juin 2005.

8. **Dépôt du rapport budgétaire et du rapport des investissements au 30 juin 2005**

Une copie du rapport budgétaire et du rapport d'investissements au 30 juin 2005 est remise à chaque membre du conseil tel que prévu par la loi.

2005-07-111

9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 05-052 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 03-030 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS**

RÈGLEMENT NO 05-052 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 03-030 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS

ATTENDU que c'est dans l'intérêt des contribuables de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 13 juin 2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu que le présent règlement soit adopté :

En ajoutant au dernier alinéa de l'article 4 :

« toutes les rues du périmètre urbain de l'ancienne Ville de Macamic sauf les avenues et rues situées à l'est de la Route 101 » ainsi que :

↳ **1^{re} Rue Ouest (du coin de la 7^e Avenue Ouest à la jonction de la 8^e Avenue Ouest);**

↳ **8^e Avenue Ouest (de l'intersection de la 1^{re} Rue Ouest à la jonction de la 2^e Rue Ouest);**

↳ **2^e Rue Ouest (de l'intersection de la 8^e Avenue Ouest à la jonction de la 7^e Avenue Ouest).**

Donc, la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils est permise dans le quadrilatère formé par ces rues.

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.

Adoptée à l'unanimité.

2005-07-112

10. **DÉROGATION MINEURE – M. GHISLAIN MÉLANÇON**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 9 juin 2005, d'une demande de dérogation mineure concernant le 42, 2^e Avenue Ouest, propriété de monsieur Ghislain Mélançon;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande à des conditions;

Il est proposé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Ghislain Mélançon, sur la propriété du 42, 2^e Avenue Ouest, Ville de Macamic, soit acceptée de la façon suivante:

- Permettre le maintien tel que construit d'un bâtiment secondaire détaché de 19,20 pieds carrés supérieurs à la norme ;
- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché de 352 pieds carrés supérieurs à la norme, tel que décrit au tableau 8.1 du règlement No 93-385 de la ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2005-07-113

12. **PROJET TERRAINS DE CAMPING**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à faire les démarches nécessaires avec un arpenteur afin de délimiter le terrain visé par ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2005-07-114

14. **SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉPART DE GINETTE TREMBLAY**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : Le maire, Daniel Rancourt et le directeur général, Denis Bédard soient autorisés à signer l'entente de départ, telle que négociée avec l'employée Ginette Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

Aucune rencontre.

16. Questions diverses

2005-07-115

a) COMITÉ AD HOC – MONTAGNE À FRED

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QU' : Un comité soit formé spécifiquement pour travailler de concert avec la Corporation de développement sur le dossier de la Montagne à Fred. Les membres siégeant sur ce comité sont : le maire, Daniel Rancourt, la conseillère Dianne Duchesne et le conseiller Rock Morin.

Adoptée à l'unanimité.

2005-07-116

b) APPUI AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le Syndicat des producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur demande d'un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre, ci-dessous décrite :

DÉCLARATION D'APPUI À UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE, LA GESTION DE L'OFFRE

Attendu que l'agriculture et les agriculteurs sont à la base de l'alimentation des peuples;

Attendu que les pays ont le droit fondamental d'assurer la sécurité alimentaire de leurs citoyens et le devoir de traiter équitablement ceux qui produisent les aliments;

Attendu que depuis plus de trente ans, au Canada, la gestion de l'offre qui est basée sur la planification de la production pour l'ajustement à la demande, sur l'établissement d'un prix à la ferme reflétant les coûts de production et sur le contrôle des importations, a prouvé qu'elle était un modèle agricole équitable dans les productions de lait, de poulet, de dindon, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation;

Attendu que ce modèle permet aux agriculteurs d'obtenir du marché un revenu équitable, aux transformateurs de bénéficier d'un approvisionnement assuré en matière première de qualité et de réaliser des profits, et aux consommateurs de se procurer des produits de qualité à des prix comparables ou inférieurs à ceux des pays où on ne pratique pas la gestion de l'offre;

Attendu que les productions agricoles sous gestion de l'offre sont à la base de la vitalité et de la stabilité économique de plusieurs régions du

Québec et du Canada;

Attendu que ce modèle ne cause aucune distorsion sur le marché mondial des produits agricoles puisqu'il vise essentiellement à satisfaire le marché national en évitant la production de surplus;

Attendu que ce modèle ne requiert aucune subvention gouvernementale, ce qui épargne les contribuables et les finances publiques;

Attendu que la gestion de l'offre représente pour l'agriculture une solution d'avenir que le Canada doit promouvoir dans les forums internationaux comme modèle agricole équitable, notamment pour les pays en développement;

Attendu les négociations actuellement en cours à l'organisation mondiale du commerce (OMC) pourraient entraîner un affaiblissement, voire même la disparition de la gestion de l'offre;

Attendu que le Canada s'est engagé, au début du cycle de Doha, à négocier des conditions qui permettraient le maintien d'une gestion de l'offre efficace.

Adoptée à l'unanimité.

2005-07-117

c) **LETRE DE FÉLICITATIONS – TROUPE À CŒUR OUVERT**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : La Ville de Macamic envoie une lettre de félicitations à la Troupe à cœur ouvert pour leur production « Paradis du Nord ».

Adoptée à l'unanimité.

17. **Période de questions**

Aucune question.

2005-07-118

18. **LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE**

L=ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu de lever l=assemblée. Il est 21 h 40.

ADOPTÉ.

Denis Bédard

Daniel Rancourt

Secrétaire-trésorier

Maire